

## Les Mines Autres que les Mines Antipersonnel (MAMAP)

Ce type de mine, n'a pas encore à ce jour fait l'objet d'une définition détaillée et précise de son contenu. On peut néanmoins dire qu'il s'agit essentiellement des mines antichar ou encore mines antivéhicule équipées de systèmes antimanipulation et qu'elles sont, d'après la plupart des Etats, du ressort exclusif de la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC) et que les dispositions de la Convention d' Ottawa ne leur sont pas applicables.

On peut toutefois considérer que certains autres engins pourraient correspondre à cet intitulé de mines autres que les mines antipersonnel comme par exemple certains obus à effet antipersonnel, les mines marines dès lors qu'elles sont utilisées dans les fleuves et les côtes, etc... Et il ne faut pas oublier que les mines antichar peuvent avoir des effets antipersonnel. Un certain nombre de mines françaises présentent ce problème d'ailleurs.

De nombreuses discussions ont lieu actuellement au sein de la CCAC concernant la définition mais également l'éventualité de restreindre leur utilisation et d'étendre les règles qui leur sont applicables au niveau du Droit International Humanitaire.

Les mines antichar posent parfois de problèmes humanitaires tout aussi importants que les mines antipersonnelles. De nombreuses mines antichar peuvent faire exploser des véhicules civils car elles sont incapables de discriminer leur cible. La plupart des mines antichar fonctionnent dès lors qu'une pression supérieure à un certain poids sur le système de déclenchement. Prenons l'exemple de l'Angola en 2002, et tout la période qui a suivi le cessez-le-feu : dès l'annonce de la paix les populations angolaises réfugiés ou déplacées à l'intérieur de pays à cause de la guerre sont progressivement revenues à leurs terres d'origine. Ce fut un mouvement migratoire phénoménal qui a conduit certaines populations à traverser le pays et même parfois plusieurs pays. Ces populations sont donc passées par des zones inconnues en prenant des risques le plus souvent car elles ne connaissent pas les lieux contaminés par les mines (du moins aussi bien que peuvent le savoir les populations locales restées sur place). Au cours de leur retour aux régions d'origine, ces populations se sont retrouvées dans des camps de réfugiés. Ce fut le cas au Kuando Kubango, province du sud de l'Angola notamment. Or malgré la fin du conflit de nombreuses organisations internationales ont eu des accidents avec des mines antichar. Après un certain nombre d'incidents, plus ou moins importants, un incident en particulier impliquant MSF marqua les esprits. Voici ce que MSF écrit sur son site Internet sur cet incident:

*« Les champs de mines sont un obstacle important à toute action humanitaire. L'accident du 29 novembre 2002 en est une tragique illustration : ce jour-là, une mine antichar a explosé sous un véhicule de MSF près de Mavinga, tuant sept personnes et en blessant six autres. À l'exception d'un enfant, toutes les personnes décédées faisaient partie d'une équipe médicale angolaise active dans le domaine de la vaccination. »*

Il fut à l'origine de l'arrêt d'un certain nombre de programmes et conduisit l'ONU à restreindre ses activités à limiter ou imposer des contraintes de sécurité aux ONG et agences de l'ONU présentes dans le pays. Concrètement, à cause d'une seule mine antichar de nombreuses personnes sont mortes de faim et de maladies dans les camps disséminés dans le pays.

Ainsi, la question des mines antichar devrait être analysée au regard de leurs conséquences gravissimes. Ce sont le plus souvent des armes incapables de distinguer leur victimes, ayant parfois aussi des effets antipersonnel, et qui n'ont pas reçu l'attention nécessaire au niveau des gouvernements et au sein de la CCAC en particulier.